

**DEMANDE DE LICENCE DE PECHE EMBARQUEE**

Secteur :	<b>REGION BRETAGNE</b>				
Campagne :	<b>2018</b>				
Demande à retourner par courrier (le cachet de la poste faisant foi de la date d'arrivée) <b>AU CDPMEM d'Immatriculation du navire</b>	DATE LIMITE DE DEPOT : <b>Entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 septembre 2017</b>				
	Dossier Reçu :			Cachet du CDPM :	
<b>ATTENTION : une pénalité de 60 € est appliquée pour toute demande déposée hors délai sauf 1<sup>ère</sup> installation</b>					
JOINDRE ACTE DE FRANCISATION POUR LES NOUVELLES DEMANDES ET LES PREMIERES INSTALLATIONS COCHER LA CASE CI-CONTRE SI VOUS ETES <b>EN PREMIERE INSTALLATION</b> <input type="checkbox"/> COCHER LA CASE CI CONTRE EN CAS DE <b>CHANGEMENT DE NAVIRE</b> <input type="checkbox"/>					
<b>NOM DU NAVIRE</b>					
N° immatriculation :				Quartier d'immatriculation :	
Catégorie de navire (cocher la case)	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>	
Jauge brute / UMS	TX	UMS	Puissance Motrice:	CV	KW
Longueur H.T.	M	Port de débarquement :			
Logbook électronique	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	VMS	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
<b>NOM &amp; PRENOM du DEMANDEUR :</b>					
Adresse					
Code Postal et VILLE					
Téléphone Fixe :		Tél. Portable :	Email :		
N° cotisant ENIM (du type : xxAxxxx ou SPRxxxx)				Date de naissance :	
Effectif de l'équipage		Organisation de producteurs : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui laquelle :			
<b>NOM &amp; PRENOM du PATRON</b> (SI DIFFERENT DU DEMANDEUR)					
N° ENIM patron (du type xxAxxxx) :				Date de Naissance :	
<i>Je soussigné certifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts.</i>					
<input type="checkbox"/>	prendre connaissance des délibérations relatives à la campagne de pêche				
<input type="checkbox"/>	être à jour des paiements des contributions professionnelles obligatoires dues aux différents organismes professionnels				
<input type="checkbox"/>	posséder un navire détenteur d'un PME				
<input type="checkbox"/>	avoir fourni les statistiques de pêche pour la campagne précédente				
<input type="checkbox"/>	atteste joindre à la présente demande le paiement de la ou des licence(s) demandée(s) - joindre un chèque par licence				
<input type="checkbox"/>	<b>atteste joindre à la présente demande l'acte de francisation pour une première installation ou changement de navire</b>				
Fait-le .....	Signature du demandeur				
Visa des Affaires maritimes	Observations				

NOM DU NAVIRE

N° immatriculation :

Quartier d'immatriculation :

	Métier / gisement	Renouvellement	Nouvelle demande/1 <sup>ère</sup> installation	Prix de la licence (a)	
Bretagne	<b>Bolinche [Sud 48°30]</b> <input type="checkbox"/> J'autorise le CRPMEM à obtenir mes statistiques de pêche auprès de mon OP pour la campagne 2018			235 €	
	<b>Canot</b> Concerner les navires de moins de ≤ 10m embarquant au maximum 2 hommes d'équipage			190 €	
	<b>Algues</b>			140 €	
	<b>Crevettes Grises</b>	Navire armé en 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> catégorie navigante avec un seul homme			100 €
		Navire armé en 3 <sup>ème</sup> catégorie			136 €
		Navire armé en 2 <sup>ème</sup> catégorie			190 €
	<b>Crustacés</b>	Navire armé en 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> catégorie navigante avec un seul homme			100 €
		Navire armé en 3 <sup>ème</sup> catégorie			136 €
		Navire armé en 2 <sup>ème</sup> catégorie			190 €
	<b>Filets à poisson</b>	Navire ≤ 10m			105 €
		Navire > 10m			135 €
	<b>Palangres</b>	Navire ≤ 10m			101 €
		10 m < Navire ≤ 12m			185 €
		12 m < Navire ≤ 16m			215 €
Navire > 16 m				275 €	

## A COMPLETER POUR LES DEMANDES DE LICENCES CANOT, PALANGRE, FILET A POISSON ET CRUSTACES

Voir cartes en annexe	<b>PALANGRES</b> (Cocher chaque secteur fréquenté ou souhaité)		1	2	3	4	5-6	7	8	9	10
	<b>FILETS à POISSONS</b> (Cocher chaque zone fréquentée ou souhaitée)		A		B		C		D		Zone DZ (voir carte zone F6)
	<b>CRUSTACES</b> (cocher zone fréquentée ou souhaitée)		Zone Biologiquement sensible				CIEM IV	CIEM VII	CIEM VIII		
	<b>'AEP Crustacés'</b> Obligatoire si pêche des crustacés au-delà des 12 milles ou pour les navires > 10 m		Zone Biologiquement sensible				CIEM IV	CIEM VII	CIEM VIII		
<b>Engins utilisés</b> Mettre le nombre de casiers ou longueur de filet utilisée en cours de campagne	Casiers à gros crustacés	Nbre casiers	Casiers à crevettes	Nbre casiers	Casiers à crabes verts	Nbre casiers	Filets araignées	Long km			
<b>Espèces pêchées</b> Au cours de la campagne (Cocher la case)	Araignée	Tourteau	Crabe vert	Crevette	Etrille	Homard	Langouste				

(a) POUR CHAQUE LICENCE DEMANDEE, JOINDRE UN CHEQUE LIBELLE A L'ORDRE DU CRPMEM DU MONTANT INDIQUE.

Page [3] / [4]	<b>COMITE REGIONAL DES PECHE MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE</b> <b>DEMANDE DE LICENCE DE PECHE EMBARQUEE 2018</b>
<b>NOM DU NAVIRE</b>	
N° immatriculation :	Quartier d'immatriculation :

Secteur	Métier / gisement	Renouvellement	Nouvelle demande/1 <sup>ère</sup> installation	Prix de la licence (a)
Finistère 29	<b>Bivalves - Vernis - Bucardes pour appât</b> Secteur de Concarneau / Les Glénan			100 €
	<b>Bivalves</b> Secteur de Concarneau / Les Glénan			135 €
	<b>Bivalves</b> Secteur Sud & Nord Iroise - Baie de Douarnenez			135 €
	<b>Bulots</b> Secteur de Morlaix			100 €
	<b>Chalut</b> Secteur Iroise			155 €
	<b>Filets</b> Secteur de la Rade de Brest (voir carte en annexe zone F5)			100 €
	<b>Pouces-pieds</b> Secteur de Concarneau			100 €
	<b>Pouces-pieds</b> Secteur de Douarnenez			100 €
	<b>Pouces-pieds</b> Secteur du Cap de la chèvre			100 €

Secteur	Métier / gisement	Renouvellement	Nouvelle demande/1 <sup>ère</sup> installation	Prix de la licence (a)
Côtes d'Armor 22	<b>Bivalves</b> Secteur Côtes d'Armor			100 €
	<b>Bulots</b> Secteur Côtes d'Armor			205 €
	<b>Casiers à seiche</b> Secteur Côtes d'Armor			100 €
	<b>Chalut</b> Secteur de Paimpol			100 €

Secteur	Métier / gisement	Renouvellement	Nouvelle demande/1 <sup>ère</sup> installation	Prix de la licence (a)
Ille et Vilaine 35	<b>Bivalves</b> Secteur de Saint Malo			100 €
	<b>Bulots</b> Secteur de Saint Malo			436 €
	<b>Vénus</b> Secteur de Saint Malo			100 €
	<b>Casiers à seiche</b> Secteur de Saint Malo			100 €

(a) POUR CHAQUE LICENCE DEMANDEE, JOINDRE UN CHEQUE LIBELLE A L'ORDRE DU CRPMEM DU MONTANT INDIQUE.

Page [4] / [4]	<b>COMITE REGIONAL DES PECHE MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE</b> <b>DEMANDE DE LICENCE DE PECHE EMBARQUEE 2018</b>
<b>NOM DU NAVIRE</b>	
N° immatriculation :	Quartier d'immatriculation :

Secteur	Métiers / Gisements - Secteur	Renouvellement	Nouvelle demande/1 <sup>ère</sup> installation	Prix de Licence (a)
Morbihan 56	<b><u>Bulots casiers</u></b> Secteurs d'Auray et Vannes			100 €
	<b><u>Bivalves à la drague excepté CSJ</u></b> Secteur de Lorient			100 €
	<b><u>Moules à la drague</u></b> Secteurs d'Auray et Vannes			140 €
	<b><u>Oursins à la drague</u></b> Secteur d'Auray et Vannes excepté Golfe du Morbihan			100 €
	<b><u>Palourdes à la drague</u></b> Secteurs d'AY- VA excepté Mesnard Castilly			390 €
	<b><u>Palourdes et coques à la drague</u></b> Gisement de Mesnard / Castilly			140 €
	<b><u>Pétoncles à la drague</u></b> Secteurs d'AY- VA excepté Golfe du Morbihan			100 €
	<b><u>Pétoncles à la drague</u></b> Gisement du Golfe du Morbihan			100 €
	<b><u>Pouces-pieds à la main</u></b> <input type="checkbox"/> extrait * <input type="checkbox"/> licence * Secteurs du Littoral du Morbihannais			140 €
	<b><u>Praires à la drague</u></b> Gisement de Kerphenhir			100 €
	<b><u>Vernis / Palourdes Roses / Praires à la drague</u></b> Secteurs d'Auray et Vannes			100 €

\* cocher la case concernée

<b>NOMBRE DE LICENCES DEMANDEES</b>	
-------------------------------------	--

**RAPPELS :**

- 1) Les critères de priorité, pour l'attribution des licences, sont définis dans les délibérations A », les contingents dans les délibérations « B » et le prix des licences dans les délibérations « C ». Les délibérations sont disponibles sur le site internet : [WWW.BRETAGNE-PECHE.ORG](http://WWW.BRETAGNE-PECHE.ORG)  
Le premier critère de priorité est l'antériorité lors de la campagne précédente (demandes en renouvellement).
- 2) L'obtention de la licence ne dispense pas les titulaires de se conformer aux normes de traçabilité et de santé publique notamment en ce qui concerne la détention des bons de transport.
- 3) L'ouverture de certains gisements sera dépendante des résultats des visites préalables de gisement. Les demandeurs seront alors avisés de la situation de ces gisements.

(a) POUR CHAQUE LICENCE DEMANDEE, JOINDRE UN CHEQUE LIBELLE A L'ORDRE DU CRPMEM DU MONTANT INDIQUE.